



**Pas de bébés
à la consigne !**

Au verso, découvrez
l'offre d'emploi à laquelle
vous n'échapperez pas
si la réforme passe...

CONTRE le projet Taquet, POUR une réforme qui porte le printemps des modes d'accueil, tous les jours et en toute saison...

Mars et mai 2019, janvier 2020, février 2021 : par milliers les professionnel.les des modes d'accueil sont descendu.es dans la rue pour s'opposer à la réforme des modes d'accueil qui, si elle s'appliquait demain, aboutirait pour tous les métiers à des offres d'emploi comme vous en lirez une au verso.

Mais le gouvernement n'a pas encore bien entendu notre protestation !

C'est pourquoi, pour ne pas grever l'avenir des bébés nous appelons à LA GRÈVE DANS TOUS LES MODES D'ACCUEIL

Parce que :

Nous refusons le calcul du taux d'encadrement qui conduirait à 6 bébés par professionnel, la prise en compte des apprentis dans ce taux, le ratio de 40/60 calculé "en moyenne annuelle".

Nous refusons l'accueil en surnombre à 115% tous les jours 8 heures par jour.

Nous refusons 5,5 m² seulement par enfant en zone dense.

Nous refusons des directions sans expérience professionnelle jusqu'à 40 places en crèche.

Nous refusons ½ heure seulement par mois d'analyse de pratique en crèche et rien de garanti pour les assistant.es maternel.les.

Nous exigeons un taux d'encadrement d'un professionnel pour 5 enfants quel que soit l'âge et au moins 50% de professionnel.les les plus qualifié.es en crèche.

Nous exigeons une limite à 110% avec une moyenne hebdomadaire de 100% des inscrits.

Nous exigeons 7m² minimum par enfant garantis sur tout le territoire.

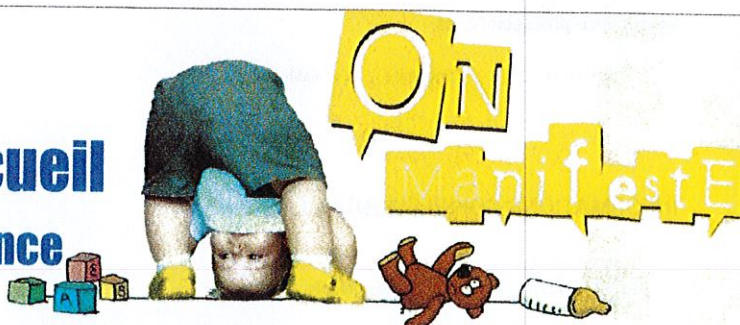
Nous exigeons une expérience professionnelle pour diriger toute crèche.

Nous exigeons de véritables temps utiles d'analyse de pratiques pour tou.te.s les professionnel.les des modes d'accueil.

Nous exigeons aussi

le maintien des micro-crèches à 10 enfants, l'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante, l'alignement du coût restant aux familles sur la base du quotient familial quel que soit le mode d'accueil.

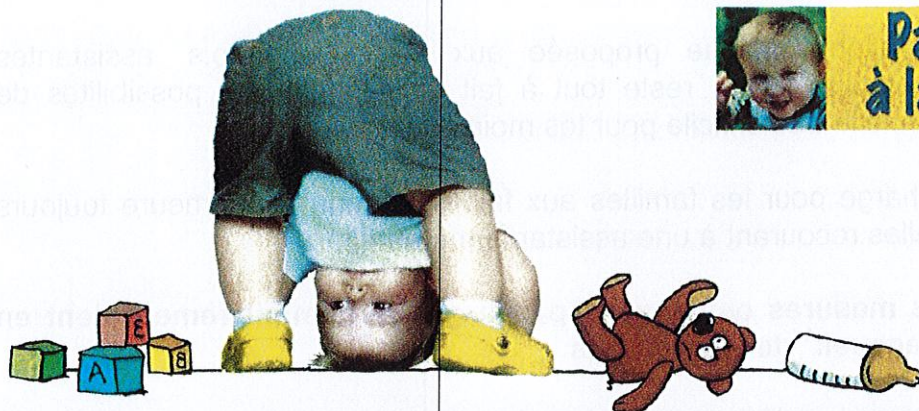
**GRÈVE le 30 mars 2021
dans tous les modes d'accueil
MANIFESTATIONS partout en France
Cf. sur le site et sur facebook**



**pour une réforme qui remette à l'endroit
l'accueil de la Petite Enfance !**



**Pas de bébés
à la consigne !**



**Pas de bébés
à la consigne !**

pour une réforme qui remette à l'endroit l'accueil de la Petite Enfance !

Lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Les tout-petits ont besoin de beaucoup d'attention et de disponibilité pour grandir tranquillement, expérimenter le monde, pour devenir demain des adultes autonomes et épanouis.

Nous craignons de ne plus pouvoir disposer demain de la meilleure disponibilité pour vos enfants et de ne plus répondre à votre attente.

En effet des projets gouvernementaux inquiétants, concernant les modes d'accueil du jeune enfant, se confirment, avec la publication d'ordonnances et de décrets réformant tout ce secteur d'ici cet été. Les derniers textes diffusés par le ministère comportent ainsi les dispositions suivantes :

- un taux d'encadrement dans les établissements collectifs (crèches...) qui ne s'améliore pas alors qu'il est parmi les moins favorables parmi les pays de l'OCDE, de même concernant le taux des professionnels les plus qualifiés alors que la Commission des 1000 premiers jours a proposé de véritables avancées sur ces deux aspects ;
- des possibilités d'accueil en surnombre tous les jours de la semaine pendant la plus grande partie de la journée : un établissement de 20 places pourrait accueillir jusqu'à 23 enfants, pour 40 places jusqu'à 46 enfants et pour 60 places jusqu'à 69 enfants ;
- une surface d'accueil par enfant dans les grandes villes de 5,5 m² alors que tous les acteurs s'accordent sur la nécessité d'au moins 7 m² pour assurer des conditions de jeu et de vie favorables au développement des jeunes enfants.
- une augmentation de la capacité d'accueil des micro-crèches à 12 enfants, au lieu de 10 aujourd'hui, alors qu'elles fonctionnent avec des dérogations importantes par rapport aux autres établissements, par exemple concernant les qualifications professionnelles ;
- certaines mesures pourtant favorables à la qualité, comme la généralisation des temps de réflexion sur les pratiques professionnelles, ne seraient adoptées qu'à minima : ½ heure par mois dans les crèches et à titre expérimental pour les assistantes maternelles !